



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, N° 0003 - juin 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, No 0003, juin 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS, No 0003, juin 2025
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
revuelestisons.ujkz@gmail.com
lestisons@revuelestisons.bf
e-ISSN: 2756-7532
p-ISSN: 2756-7524
S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

Revue LES TISONS, No spécial mars 2025,
Actes des journées scientifiques FSHSE, ULSHSB ;
Revue LES TISONS, No spécial, janvier 2025 ;
Revue LES TISONS, No 0002, décembre 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0001, Vol.1 et 2, juin 2024 ;
Revue LES TISONS, No spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023.

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la

science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisons@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (0022666006650, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1. ; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakit , 1985, p. 105).

Les sources historiques, les r f rences d'informations orales et les notes explicatives sont num rot es en s rie continue et pr sent es en bas de page.

Les divers  l ments d'une r f rence bibliographique sont pr sent s comme suit : NOM et Pr nom (s) de l'auteur, Ann e de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occup es par

l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Belé Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Belé DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gnininan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutié SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOUIGO, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Guerre juste et paix durable en Afrique

Just War and Lasting Peace in Africa

Soumission : 16/04/2025 - Acceptation : 09/06/2025

NAPAKOU Bantchin

Maître de Conférences

Université de Lomé, Togo

bnapakou@yahoo.fr

NOUWODOU Sokemawu

Docteur, Université de Lomé, Togo

nsokemawu@yahoo.fr

Résumé : L'article aborde l'épineuse question des guerres internationales en Afrique dites justes par les grandes puissances. En effet, les supposées guerres justes de ces dernières années de la communauté internationale concernent majoritairement le continent africain (Somalie, Darfour, République Démocratique du Congo, Soudan du Sud, Côte d'Ivoire, Libye, Mali, etc.). La contribution confronte les critères de la guerre juste à son usage actuel en Afrique. Elle pointe du doigt l'usage instrumental de la guerre juste sur le continent. La fin ultime qu'est la construction de la paix du paradigme de la guerre juste est déviée à des logiques de sauvegarde d'intérêt national et d'influence au regard de l'enjeu stratégique de l'Afrique dans la géopolitique internationale. Dans cette perspective, notre effort de réflexion plaide pour une dé-instrumentalisation du paradigme de la guerre juste et une valorisation de l'africanisation de la sécurité collective sur fond d'une éthique cohérentiste, préalables indispensables pour une paix durable et résiliente en Afrique.

Mots-clés : Afrique, conflit, Guerre juste, interventions militaires, Paix durable.

Abstract: *This essay deals with the thorny issue of international wars in Africa, justified as just by the major powers. Indeed, the supposed wars which are considered as just of recent years by the international community have mainly concerned the African continent (Somalia, Darfur, Democratic Republic of Congo, South Sudan, Ivory Coast, Libya, Mali, etc.). This contribution compares the criteria of war which can be considered as just with its current usage*

in Africa. It points to the instrumental use of justified war on the continent. The ultimate goal of peacebuilding from the paradigm of war which can be seen as just is diverted to logics of national safeguarding interest and influence in light of Africa's strategic stakes in international geopolitics. In this perspective, our reflection in the essay advocates for a de-instrumentalization of the paradigm of the war which are justified as just and a valorization of the Africanization of collective security against the backdrop of a coherentist ethic, which are essential prerequisites for a lasting and resilient peace in Africa.

Keywords: *Africa, conflict, justified War, military interventions, sustainable Peace.*

Pour citer cet article

NAPAKOU Bantchin, NOUWODOU Sokemawu, 2025, « Guerre juste et paix durable en Afrique », *Revue LES TISONS*, Numéro 0003, juin, p. 517-535.

Introduction

L'état de conflictualité en Afrique est préoccupant. La paix en Afrique est, aujourd'hui, menacée par bien des conflits en cours, des crises et des tensions socio-politiques. La cartographie des conflits dans le monde (B. Badié et D. Vidal, 2014) indique clairement que l'Afrique figure parmi les continents les plus touchés. Elle connaît plusieurs foyers de tensions qui se multiplient et dégénèrent, entraînant des conflits qui deviennent récurrents et diffus. Elle se présente comme l'une des zones les plus dynamiques en matière de conflictualité et d'instabilité politique majeure avec des conflits de toutes sortes : « Plus de la moitié des cinquante-trois pays du continent, ont régulièrement été confrontés, depuis les indépendances jusqu'à des périodes plus ou moins récentes, à toutes sortes de conflits armés » (R. Dussey, 2002, p. 21).

L'Afrique présente l'aspect d'un continent menacé par des conflits meurtriers et des guerres interminables. La question des conflits constitue alors un véritable « casse-tête africain » aussi bien pour les acteurs locaux, régionaux qu'internationaux. Puisque beaucoup de pays africains demeurent encore « fortement affectés et tourmentés par les conséquences des foyers de tensions qui se sont multipliés depuis les

indépendances, traduisant ainsi une instabilité difficile à maîtriser » (M. N. Didemana, 2010, p. 2).

Ainsi, la prégnance et le pari du défi relatif à la paix et à la stabilité ont ouvert la porte à diverses interventions internationales en Afrique sous la bannière de la guerre juste. Celle-ci sert de justificatif et de fondement aux interventions militaires extérieures des forces non africaines dans l'intention voilée de restaurer l'ordre et la stabilité.

La notion de guerre juste est issue d'une longue réflexion morale sur les conditions pouvant légitimer le recours à la force armée dans les relations internationales. De façon générale, la théorie de la guerre juste se présente comme un modèle de pensée et un ensemble de règles de conduite morale définissant les conditions dans lesquelles la guerre est une action moralement acceptable. Elle interroge les conditions de l'usage de la force armée par les autorités politiques légitimes :

La conception de la guerre juste a longtemps fourni une grammaire et un vocabulaire pour l'usage de la force. À l'origine de la réflexion sur la guerre juste, on trouve la conviction qu'il est possible de déterminer la légitimité des buts de la guerre et des moyens employés. La notion de guerre juste est étroitement associée à la possibilité d'une éthique de la violence, elle suppose qu'une distinction puisse être établie entre les usages légitimes et les usages illégitimes de la force (M. Canto-Sperber, 2010, p. 1).

L'Afrique a connu plusieurs guerres dites justes dont certaines ont valeur d'exemples poignants : l'intervention américaine et ensuite relayée par les Nations-Unies en 1992 en Somalie, les interventions au Darfour en 2007, en République Démocratique du Congo en 2010, au Soudan du Sud en 2011, en Côte d'Ivoire en 2011. Les opérations militaires aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Libye en 2011 et de la France au Mali (2013-2021) traduisent également cette fréquence de la guerre juste sur l'espace africain.

Cependant, ces « guerres justes » n'ont pas permis véritablement d'inverser la tendance de l'état de la

conflictualité sur le continent. Le mal sécuritaire africain persiste de nos jours avec la résurgence des conflits. L'Afrique connaît alors un cycle de guerre et de paix récurrentes. Le défi de la construction d'une paix durable en Afrique se pose avec acuité.

Le problème qui se pose, et dont traite cette contribution, est relatif au déficit d'application des exigences normatives du paradigme de la guerre juste en Afrique. Le chaos sécuritaire avec le cycle guerre et paix remet donc à l'ordre du jour de la réflexion la question de l'efficacité de l'application des exigences normatives du paradigme de la guerre juste. Le contexte de la conflictualité dégradante de l'Afrique impose de jeter un regard critique sur la guerre juste telle que menée jusqu'aujourd'hui dans l'espace africain.

Ainsi, une question s'impose : Le respect des exigences normatives de la guerre juste sert-il d'instrument efficace pour la construction d'une paix durable et résiliente en Afrique ? De cette interrogation principale découlent trois questions secondaires : Quels sont les fondements idéologiques de la guerre juste ? Qu'est-ce qui justifie les interventions militaires internationales en Afrique ? À quelles conditions la guerre juste peut-elle garantir une paix durable en Afrique ?

À partir de cette problématique, l'hypothèse principale de la recherche est que l'attachement aux principes éthiques, qui fondent la guerre juste, permet d'éviter le chaos sécuritaire post-intervention militaire en Afrique.

Sont déduites de cette hypothèse principale, trois hypothèses secondaires. La première est que les fondements idéologiques de la guerre juste reposent sur la détermination des limites de ce qui est bien et juste dans l'usage de la force armée dans les relations internationales. La deuxième montre que la poursuite des intérêts stratégiques et géopolitiques justifie essentiellement les guerres internationales en Afrique. La dernière estime que le respect des principes cardinaux de la guerre juste dans une dynamique préventive permet de garantir un environnement dé-conflictuel sur le continent.

L'effort de réflexion vise à évaluer l'usage actuel de la théorie de la guerre juste sur le continent. L'analyse se pose sur

les interventions militaires internationales sur le continent africain à la lumière des critères du paradigme de la guerre juste. Pour ce faire, une approche méthodologique analytique et critique est adoptée. L'architecture de l'analyse se présente en trois parties : premièrement, sont revisités les exigences normatives du paradigme de la guerre juste. Deuxièmement, les guerres internationales sur le continent sont analysées à la lumière des critères de la guerre juste. Troisièmement, des pistes de sortie du continent de l'état récurrent d'instabilité et d'insécurité sont explorées.

1. Fondements idéologiques du paradigme de la guerre juste

La guerre juste détermine les limites de ce qui est bien et juste dans l'usage de la force armée dans les relations internationales. Ce fondement idéologique de la guerre juste part d'un double postulat. Le premier pose que la guerre est juste et justifiable si elle est encadrée moralement. Elle peut être menée dans des conditions moralement acceptables. Le second affirme que toute guerre qui s'écarte des principes et critères éthiques est injuste et illégitime. Dans ce cas, la guerre ne devrait pas être menée parce qu'elle n'est pas moralement justifiée.

Sur la base de ces deux postulats (la légitimité de la guerre et le rejet des guerres non morales), la guerre juste constitue un compromis entre le pacifisme et le réalisme. En effet, le réalisme et le pacifisme s'accordent sur un point commun, celui du rejet de la réalité morale de la guerre. Les premiers (réalistes) affirment que la morale et la guerre sont des entités hétérogènes voire incompatibles et que, en soi, la guerre est amoral. Les seconds (pacifistes), pour la même raison, excluent la guerre pour les problèmes éthiques qu'elles posent.

À l'opposé de ces deux écoles en relations internationales, on reconnaît la moralité de la guerre juste dans certaines circonstances exceptionnelles. La reconnaissance de la légitimité de la guerre juste passe par une série de règles morales et de critères que les communautés politiques

reconnues comme telles dans la sphère internationale doivent appliquer au début, pendant et à la sortie de la guerre. Au carrefour de l'éthique et du politique, le paradigme de la guerre juste souligne que les politiques comme les militaires doivent être parfaitement conscients des enjeux moraux de leurs décisions et actions et combien la guerre est à la fois un défi à la morale et une menace permanente à la survie des sociétés. Ainsi, à défaut d'éviter complètement la guerre, la guerre juste se propose de l'encadrer tant en ce qui concerne l'entrée en guerre, sa conduite et sa fin par des critères moraux.

Un ensemble de critères fondamentaux sert de grille d'analyse et d'étalon de mesure à toute guerre pouvant être qualifiée de juste. Ces critères servent à apprécier la légitimité ou l'illégitimité du recours à la force armée. Le discours moral sur la guerre se réfère à ces critères afin de déterminer la guerre juste et celle qui est injuste. Les critères de la guerre juste sont donc des critères de restriction.

Le droit de guerre dans la tradition de la guerre juste comprend à la fois les raisons de recourir à la guerre (*jus ad bellum*), les objectifs recherchés ou les buts de la guerre et les moyens de la faire (*jus in bello*). Il faut codifier la conduite de la guerre, la fin de la guerre et la conclusion de la paix, pour être en mesure de distinguer les actes justes et les crimes de guerre.

Ainsi, six conditions déterminent une guerre juste : la guerre doit être menée pour une cause juste (1) et dans une intention droite (2) par une autorité légitime (3) en ultime recours (4). Elle doit déterminer par avance les chances raisonnables de succès (5) et respecter le principe de proportionnalité des moyens utilisés dans le cadre de la riposte (6).

Les quatre premières conditions règlent les questions de la légitimité du recours à la force armée (*jus ad bellum*, droit d'entrée en guerre) alors que les deux dernières concernent la manière dont la guerre doit être conduite (*jus in bello*, droit de faire la guerre).

Le *jus ad bellum*, premier niveau de systématisation de la guerre juste, détermine le droit d'entrée en guerre et définit ses conditions de légitimité. Il s'agit des motivations ou des raisons qui poussent un État ou une coalition d'États à déclarer une

guerre. Cette phase est désignée « la période d'avant-guerre ». Le *jus ad bellum* est un critère politique puisqu'il revient aux pouvoirs politiques de déclarer la guerre à la suite d'une injustice subie, de raisons sécuritaires ou humanitaires. Le *jus ad bellum* repose sur un ensemble de six critères.

Le premier critère porte sur la nécessité d'avoir une juste cause de guerre. L'entrée en guerre d'une entité publique présuppose qu'elle dispose des causes justes. Le droit international autorise le recours à la force armée seulement dans certaines circonstances strictes. Il s'agit essentiellement de la légitime défense d'un pays qui subit ou qui vient de subir une attaque d'un pays étranger ou d'un groupe de rebelles ou de terroristes. Ce droit est d'ailleurs reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies qui dispose que :

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Le deuxième critère pose l'exigence de l'intention droite de celui qui déclare la guerre.

Le troisième critère est relatif à la déclaration publique de la guerre par une autorité légitime. Ce critère s'adresse à la personne morale ou physique habilitée à engager ou à faire valoir le droit de guerre. Une guerre est juste quand elle est déclarée par l'autorité légitime, le prince, l'État ou celui qui est habilité à décider de la situation exceptionnelle en langage schmittien.

Le quatrième critère recommande que la guerre soit déclarée en ultime recours (dernier recours).

Le cinquième critère porte sur les chances raisonnables de succès. Ce critère impose que la guerre ne soit entreprise qu'en cas de fortes probabilités d'éliminer la menace et de ramener la paix. Il demande de partir en guerre uniquement s'il y a une probabilité raisonnable de gagner la guerre afin d'éviter la violence inutile (B. Orend, 2000, p. 49). Il ne faudrait pas occasionner des morts, des dommages pour « rien », pour un statu quo ou voir une situation pire qu'auparavant. Il s'agit ici d'une « règle de prudence » par une approche conséquentialiste en reprenant la formule de C. Nadeau et J. Saada (2009, p. 68).

Le sixième critère pose l'exigence de la proportionnalité de la riposte.

Le deuxième niveau d'exigences normatives de la guerre juste concerne les règles devant régir la conduite de la guerre (*jus in bello*). Le *jus in bello* impose de prendre en compte des exigences d'une bonne et légitime conduite de la guerre. Si une guerre est juste dans son principe (rassemblement de tous les critères du *jus ad bellum*) ; sa conduite doit être respectueuse des principes éthiques. Le caractère juste d'une guerre au départ peut se trouver en fin de compte injuste si son déroulement ne respecte pas les principes éthiques. Il s'agit dans le cadre du *jus in bello* de s'intéresser aux questions morales censées encadrer la conduite de la guerre.

Deux critères fondamentaux sont à prendre en considération. Il s'agit de la discrimination des cibles et de la proportionnalité. Ces restrictions dans la conduite de la guerre sont contenues aujourd'hui dans le droit international humanitaire qui constitue, en quelque sorte, la déclinaison juridique du *jus in bello*. L'objectif est de construire les conditions d'une paix durable dans le *jus post bellum* qui est le droit d'après-guerre et qui sert à définir ses normes de justice. Ces expressions sont issues du latin *jus* qui signifie « droit » et *post bellum* signifiant « après la guerre ».

Cet « après-guerre » est définie comme la troisième et dernière étape de la guerre, mais également de la période qui suit directement la fin de la guerre. Le *jus post bellum* pose les exigences de restauration de la paix dans un contexte post-conflituel. À cette étape du conflit, c'est-à-dire à la phase

finale, apparaît la nécessité de rétablir la justice, qui est inséparable de la notion de droit (en latin = jus). Ainsi, *le jus post bellum* se focalise sur le questionnement des obligations morales après la guerre pour la restauration de la paix. À ce titre, le *jus post bellum* prévoit des accords de paix équitables et équilibrés, la compensation, la réhabilitation et des peines justes et licites. Il se concentre sur les règles de droit nécessaires pour que la guerre prenne réellement fin et le plus « justement » possible. Ces exigences normatives de la guerre juste doivent servir d'étalon de mesure à toutes les guerres dans les relations internationales y compris celles menées sur le continent africain. C'est la tâche assignée à la section suivante qui confronte les interventions militaires internationales en Afrique à la lumière des critères de la guerre juste.

2. Les enjeux des interventions militaires internationales en Afrique

L'interventionnisme militaire international en Afrique se fonde sur des motifs variés. Il y a entre autres, la responsabilité de protéger, l'humanitaire, le sécuritaire, le solidarisme international, la sauvegarde des droits de l'homme et la démocratie. Il s'agit, sur un plan normatif, des motifs en lien avec les critères de la guerre juste.

L'objectif visé est la restauration de la paix et, ce, à travers trois types de situation : les soutiens militaires à un État contre une agression ou une attaque extérieure, contre une contestation ou une rébellion intérieure et à un processus politique. C'est ainsi que des forces étrangères internationales sont déployées dans plusieurs pays africains (Somalie, Darfour, République Démocratique du Congo, Soudan du Sud, Côte d'Ivoire, Libye, Mali, etc.), dans le cadre des opérations de maintien de la paix, d'imposition de la paix, de responsabilité de protéger, etc.

Au cœur des interventions militaires sur le continent, il y a une combinaison idéologique incarnée par les puissances non africaines. La déférence au cadre onusien de la sécurité collective au concert des nations est au cœur de ces guerres.

Les puissances qui interviennent arguent le principe de solidarité internationale pour sauver les populations africaines victimes de dramatiques situations humanitaires. Cette catégorie de guerre juste considère les motifs humanitaires (génocide, massacres en masse, violations massives des droits de l'homme, répressions politiques, etc.) comme des raisons justifiées pour une intervention militaire.

La légitimation explicite du recours à la force pour des raisons humanitaires soulève un certain nombre de questions regroupées autour de quatre grands thèmes : le droit international humanitaire (DIH) et l'usage de la force armée pour protéger les civils, la politisation de la notion de protection des civils, le positionnement public des humanitaires sur le volet armé de la responsabilité de protéger et la valeur des principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

En Libye, par exemple, l'argumentaire développé pour justifier l'usage de la force armée s'est appuyé sur le principe de la protection des civils. La motivation invoquée est certes humanitaire, puisqu'il s'agit de protéger les populations libyennes, notamment celles de Benghazi qui étaient sous la menace d'une répression brutale des autorités gouvernementales libyennes d'alors.

Mais l'intervention militaire des alliés occidentaux n'a pas été précédée d'une véritable tentative de négociation. Les premiers bombardements contre la Libye ont commencé deux jours seulement après l'adoption de la résolution 1793 des Nations Unies. Ceci montre qu'il y avait une intention derrière qui cachait les réelles motivations.

De même, il paraît bien difficile de justifier aussi bien les bombardements au sol que le soutien à un groupe rebelle, le Conseil National de Transition et le projet subséquent de renverser M. Kadhafi à partir de la résolution de 1793. Il apparaît que l'objectif humanitaire de départ – protéger les populations civiles – s'est vite transformé en un objectif politique fondé sur des intérêts inavoués : changer le régime politique par le soutien direct à une opposition armée.

L'empressement avec lequel cette guerre a été menée foule aux pieds les critères de dernier recours, les règles de la conduite légitime de la guerre, ainsi que les principes de proportionnalité. De même, la motivation (l'intention) et l'impartialité d'une action humanitaire ont fait défaut. Le principe soutenant l'action dans sa dimension de secours et de protection est celui de l'impartialité, principe cardinal auquel tout acteur prétendant poursuivre une action humanitaire ne devrait pas déroger.

Par ailleurs, la question de la reconstruction de la paix n'a pas été faite. Après cette guerre, l'effet domino n'a pas tardé à se faire ressentir : un désordre implacable déstabilisant les pays frontaliers : le Mali, le Burkina Faso et le Niger, envenimant les vieilles querelles identitaires et ouvrant la boîte de Pandore au terrorisme international. La suite est bien connue jusqu'à ce jour où les populations de ces pays sont en proie à un terrorisme contaminant qui engendre un contexte régional de chaos sécuritaire.

En tout état de cause, il semble bien difficile de parler de la guerre juste dans le cadre des guerres des grandes puissances en Afrique comme l'illustrent pertinemment les cas libyen, ivoirien et malien. Il s'agit alors d'une instrumentalisation de la guerre juste. Cette instrumentalisation révèle l'enjeu de politisation autour de l'humanitaire, quand l'action humanitaire est perçue et souvent utilisée comme un vecteur de politique étrangère, de positionnement idéologique ou de projection de puissance.

Dès lors, les interventions militaires en Afrique constituent l'un des canaux privilégiés par lesquels les grandes puissances cherchent à exercer ou étendre leur influence et à asseoir leur domination sur les États africains. Ces guerres sont un moyen de maintenir les États africains sous une domination perpétuelle, car par nature, elles fragilisent les États, leurs institutions, leurs structures organisationnelles et leurs économies. Dans les guerres menées sur le continent africain, il se réalise des jeux de pouvoir et des luttes de positionnement à divers niveaux : entre les acteurs extérieurs au continent et les acteurs locaux africains d'une part et au sein des relations

internationales africaines d'autre part. Les puissances étrangères ont des ambitions inavouées, leurs attitudes face à certains groupes armés n'étant pas toujours conformes aux attentes placées en elles par les populations locales.

Ainsi, les puissances étrangères interviennent dans les pays africains à leur guise, en fonction des réalités stratégiques et des intérêts qu'ils ont à défendre en mettant en exergue les crises de diverses natures que connaît l'Afrique, notamment celles liées à l'humanitaire, au sécuritaire et à la promotion de la démocratie. Face à la récurrence de l'interventionnisme international en Afrique, K. Mana pointe du doigt l'éthique du monde. Selon lui, derrière le problème de l'ingérence étrangère et des interventions militaires extérieures dans les pays africains, c'est de l'état éthique du monde qu'il s'agit et de la manière dont il faut conduire l'économie, la politique, la culture et la géopolitique pour qu'un autre monde soit possible, avec les valeurs de l'humain comme fondation, levier et pierre d'angle (K. Mana, 2014, p. 30). Cette analyse révèle la crise de la morale internationale, notamment celle qui guide le recours à la force armée dans les relations internationales.

3. De la guerre juste à la paix durable en Afrique

La construction d'une paix durable et résiliente sur le continent africain ne serait pas une réalité si les guerres internationales dites justes foulent aux pieds les principes éthiques de la guerre juste comme c'est le cas dans nombre de guerres étrangères en Afrique. La paix durable et résiliente a des exigences. Elle ne serait pas une réalité si ses exigences ne sont pas observées.

De façon générale, la construction d'une paix durable et résiliente impose une dynamique à trois niveaux : le règlement du conflit, la prévention de sa réapparition et, enfin, la consolidation de la paix. Entre chacune de ces phases, il ne saurait y avoir une stricte séparation. Les exigences de chaque phase doivent être strictement observées, puisqu'elles sont cumulatives. Ces exigences sont au cœur de la guerre juste. Ce

qui signifie que la paix durable en Afrique présuppose l'attachement aux principes du paradigme de la guerre juste.

Les puissances extérieures intervenant dans la construction de la paix en Afrique devraient le faire en ayant à l'esprit les principes cardinaux de la guerre juste. Elles devraient notamment axer l'intervention sur la base d'une exigence éthique cohérente ou cohérentiste.

L'exigence éthique cohérente valorise la quête des intérêts de l'humanité tout entière. Ce qui présuppose que l'agir international en faveur de la paix en Afrique se fasse pour la défense des droits de l'homme, de la justice. Dans ce sens, la responsabilité de protection est fondée sur une éthique humanitaire qui a son assise principielle dans le respect de la personne humaine dans toutes ses dimensions. À ce titre, l'éthique cohérentiste est une éthique de la responsabilité en ce que la mise en œuvre de la responsabilité de protéger inclut une dimension préventive. Car la responsabilité de prévenir est étroitement liée à la responsabilité de reconstruire. Celle-ci n'est opérationnelle que lorsque la première n'a pas pu jouer son rôle pour éviter les guerres et les effets d'une intervention militaire.

Il y a dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger un souci de protection de la personne humaine, car la responsabilité de reconstruire après une intervention militaire ne saurait avoir un sens que si elle a l'espoir de rétablir un ordre susceptible de garantir plus de stabilité. L'Afrique a besoin de cette stabilité et de cette paix durable. Si les guerres internationales dites justes ne parviendraient pas à construire ou reconstruire une paix durable dans l'après-guerre, ces guerres ne mériteraient pas, comme toute guerre sur la scène internationale, d'être menées.

La non réalisation des objectifs de paix dans le *jus post bellum*, fait servant de justificatif au recours exceptionnel de la force dans les relations internationales, conduit indubitablement à la création d'un chaos aggravé d'instabilité et d'insécurité dont le monde, et particulièrement l'Afrique n'a pas besoin. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est d'une paix durable. La communauté internationale a l'impérieux devoir de construction de la paix

en Afrique en lieu et place de la lutte d'influence entre puissances concurrentes.

Pour S. Goyard-Fabre (1994, p. 217), « la recherche de la paix est un devoir qui trouve sa formulation dans l'impératif catégorique de la raison ». La paix comme devoir de l'humanité impose de chercher des voies idoines pour une paix durable et une pacification des relations internationales. S'inscrivant dans cette perspective de paix comme devoir de l'humanité, A. Adji (2021, p. 185) écrit ce qui suit :

(...) la sagesse pratique demande à tous les hommes d'État du monde dit « libre » de veiller à la paix. Mais comment faire quand le chemin pour y arriver reste aporétique ? Comment convertir la raison théorique en une raison pratique ? La volonté de pallier cette situation aporétique de la vie elle-même et des actions qui l'accompagnent nous exhortent à repenser les instruments courants de la paix ainsi que la pluralité des systèmes juridiques et constitutionnels qui structurent actuellement l'exister humain car, si malgré l'éternelle culture introuvable de la paix et la volatilité des compromis, les gens sont toujours poussés à rechercher la paix, c'est parce qu'un principe de référence noématique existe en tant que régisseur de paix et orientant la raison dans ce sens.

Ce qui laisse, poursuit A. Adji, l'espoir d'une solution dans les facilitations cosmologiques africaines, lesquelles se posent comme un mot d'ordre relatif à la position de l'homme dans le Cosmos. Le continent africain est réputé pour ses mécanismes traditionnels et originaux de résolution pacifique des conflits à travers notamment le mécanisme de l'arbre à palabre.

Par exemple, la sagesse Sereer au Sénégal veut qu'en cas de conflit, les deux parties partagent les responsabilités, la considération suprême étant le maintien de la tranquillité interne, au terme d'un pardon mutuel. Ainsi donc, la problématique de la dissuasion, de la prévention et de la résolution des conflits se traduit dans les sociétés traditionnelles africaines par l'adage suivant, formulé par les Banen du centre du Cameroun : éviter la guerre à tout prix, faire la guerre quand on n'a pas pu l'éviter, mais toujours

rétablir la paix après la guerre. Ceci traduit, de façon intrinsèque, la culture de paix qui a été un facteur dominant en Afrique traditionnelle, en dépit du dithyrambe sur le haut fait de guerre des bâtisseurs d'empires, et d'une certaine ethnographie qui a délibérément mis en emphase les conflits intertribaux.

C'est l'étape de la palabre, des interminables joutes et plaidoyers verbaux qui peuvent durer des jours et des semaines, voire même des mois comme lors de certaines conférences de réconciliations traditionnelles. Il s'agit de mettre en œuvre toutes les capacités humaines dans le but de parvenir à une véritable conversion de l'être humain pour une sortie de soi en vue d'une ouverture à l'autre. Comme l'écrit d'ailleurs Joseph Ki-Zerbo (2007, pp. 114-115) :

Ubuntu peut être l'outil le plus performant de cette tâche primordiale ; mais surtout, il doit constituer le but et le sens de la paix. Il ne s'agit pas ici de verser dans un culturalisme anthropologique ; mais face au rouleau compresseur de la pensée unique, il est urgent de désamorcer les conflits dont la violence structurelle du statu quo porte la charge. Tâche éminemment pratique. La paix n'est pas un bien extérieur à nous-mêmes, que nous porterions en bandoulière comme un trophée cynégétique. La paix est ce qu'il y a de plus intime à l'être humain. C'est comme l'équilibre global de la santé qui touche au métabolisme de base dans les cellules les plus reculées de l'organisme. La paix comme la santé est constituante et constitutive. Comme la santé, c'est le bien des biens, le bien qui permet de jouir de tous les autres biens. La paix est gouvernée par un faisceau de normes autogénérées et autogérées.

Les efforts de paix dans le monde, notamment en Afrique, montrent, à suffisance, que l'homme a, depuis longtemps, pris conscience de la nécessité d'élaborer des voies juridiques et pacifiques de paix, la considérant comme un « impératif catégorique » visant la « destination de l'humanité » (S. Goyard-Fabre, 1994, p. 21).

Pour Aklesso Adjé (2021, p. 181), face aux échecs des efforts de construction de la paix durable dans le monde et surtout les

voies juridiques de paix, l'éthique de la sagesse animiste africaine et l'éthique bouddhiste orientale semblent être aujourd'hui les derniers instruments de paix capables de nous proposer une certaine solution, celle d'une philosophie de l'éducation axée sur l'éthique de la responsabilité, susceptible d'englober tout le genre humain. Selon lui, les éthiques traditionnelles africaines de la paix orienteront l'humanité vers l'ultime proposition d'un instrument analogue, mais plus élaboré au service de la paix. Il s'agit de valoriser les capacités africaines de paix.

La nouvelle donne diplomatique de paix en Afrique devrait être orientée vers les dynamiques d'africanisation de la sécurité collective en écartant les approches des acteurs extérieurs qui n'ont pas toujours une meilleure connaissance du mal sécuritaire africain. Suivant la perspective d'africanisation, la responsabilité de gérer les conflits en Afrique incombe d'abord aux Africains eux-mêmes et aux mécanismes mis en place dans l'optique de maintenir la paix, la stabilité et la sécurité sur le continent. L'idée est que l'Afrique est la première responsable de sa stabilité, de la construction d'une paix durable et résiliente sur le continent. En ce sens, les Africains doivent intégrer le fait que c'est à eux d'établir et de restaurer leurs propres systèmes de paix robuste puisqu'ils connaissent et maîtrisent mieux les réalités et spécificités du continent.

Au lieu de toujours chercher des médiateurs extérieurs pour venir régler les conflits internes, il appartient aux Africains de s'autogérer en reconnaissant la responsabilité de chacun et de tous dans la construction d'une paix durable sur le continent africain. Celui qui vient de l'extérieur peut poursuivre des intérêts inavoués et diviser les protagonistes en faisant semblant de les réconcilier. Les solutions importées de l'extérieur apparaissent généralement inadaptées aux spécificités du continent (K. Agnide et S. Nouwodou, 2024, pp. 226-227). La dynamique d'africanisation de la sécurité collective a l'avantage précieux et stratégique d'amener les acteurs du continent à proposer des approches novatrices, originales et adaptées au mal sécuritaire africain au regard de leur connaissance du continent.

Conclusion

Les guerres internationales en Afrique dites « justes » ne parviennent pas à bâtir une paix durable sur le continent en raison du fait que la plupart d'entre elles sont faites sous le voile du néo-colonialisme pour la sauvegarde des intérêts nationaux stratégiques.

Depuis l'indépendance des États africains et le mouvement de la moralisation des puissances internationales enclenché à l'ère post-bipolarisation sans oublier la dynamique panafricaniste de construction d'une Afrique décomplexée, émancipée, unie, forte, souveraine et maîtresse de son destin, il devient difficile pour les grandes puissances de violer la souveraineté des États non-puissants sans avoir à se justifier.

La faille trouvée et qui sert de prétexte justificatif aux différentes formes d'ingérences militaires en Afrique est alors de les faire au nom de prétextes humanitaires et sécuritaires. L'humanitaire, un concept à connotation très positive, est alors manié. Il est utilisé pour légitimer une action militaire, en constituant une sorte de garantie. La responsabilité de protéger proposée plus tard par le rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États renforce la légitimité des guerres internationales dites justes en Afrique notamment avec le concept de souveraineté-responsabilité. C'est ainsi que depuis la fin des années 1990, les grandes puissances ne font plus de guerre sans la qualifier, presque inmanquablement, d'humanitaire, de défense des droits de l'homme et de démocratie, etc. ; autrement dit de « messie sauveur » des populations africaines.

Les terminologies employées ont pour but de montrer à l'opinion publique internationale que les interventions militaires en Afrique sont justifiées. Le concept d'humanitaire constitue aujourd'hui un puissant moyen d'instrumentalisation afin de couvrir les réelles motivations de la guerre. Dès lors, la guerre « humanitaire » sert depuis longtemps d'excuse aux puissances occidentales pour maintenir leur contrôle sur des régions périphériques qu'elles estiment importantes pour leurs intérêts. Il revient à B. Badié (2013, p. 49) d'écrire :

L'apprentissage concerté de la conquête a durablement marqué les relations internationales. Officiellement bannie avec la décolonisation, celle-ci réapparaît de manière plus douce, mais à travers le même penchant à mettre plus petit que soi sous tutelle.

Ce qui fait que l'état de la conflictualité en Afrique demeure toujours préoccupant. Il est donc impérieux de sortir d'une logique de guerre juste régulière vers une dynamique de paix durable. Dans cette perspective, notre effort de réflexion a plaidé pour une dé-instrumentalisation du paradigme de la guerre juste.

L'agir international en faveur de la paix sur le continent devrait se faire pour la défense des droits de l'homme, de la justice à travers une éthique cohérente constante. Toute initiative de paix sur le continent devrait mettre les compétences africaines au cœur de sa stratégie. Les initiatives de paix africaines doivent être fortement encouragées.

Références bibliographiques

ADJI Aklesso, 2021, « La phénoménologie de la paix : guerre, droit et éthique », *Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation*, Université de Lomé, p. 179-196.

AGNIDE Koffi & NOUWODOU Sokemawu, 2024, « Groupe des sages de l'Union Africaine et consolidation de la paix en Afrique à travers la diplomatie préventive et la médiation », *ÉFUA*, pp. 219-242.

BADIE Bertrand & VIDAL Dominique (dir.), 2014, *Nouvelles guerres. L'état du monde 2015*, Paris, La Découverte.

BADIE Bertrand, 2013, *La diplomatie de la connivence. Les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte.

CANTO-SPERBER Maurice, 2010, *L'idée de guerre juste. Éthique et philosophie morale*, Paris, PUF.

DIDEMANA Madjamba Nangbam, 2010, *La contribution du Vatican à la résolution des conflits sociopolitiques en Afrique*, Mémoire, Lomé, École Nationale d'Administration (ENA).

DUSSEY Robert, 2002, *Pour une paix durable en Afrique. Plaidoyer pour une conscience africaine des conflits armés*, Abidjan, Bognini.

GOYARD-FABRE Simone, 1994, *La construction de la paix ou le travail de Sisyphe*, Paris, Vrin.

KI-ZERBO Joseph, 2010, *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Panafrika.

MANA Ka, 2014, « L'ingérence étrangère et les interventions militaires des grandes puissances en Afrique. Dimensions du problème et enjeux de fond », *Actes du colloque international organisé par Pole Institute Goma (RDC)*, du 1er au 4 juillet 2014, pp. 21-39.

NADEAU Christian & SAADA Julie, 2009, *Guerre juste, guerre injuste. Histoire, théories et critiques*, PUF.

OREND Brian, 2000, *War and International Justice, a Kantian Perspective*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press.

Table des matières

Les dimensions socio-foncière et environnementale de la marchandisation des ressources foncières dans la commune rurale de Koubri ... ILBOUDO Paul, SANGARÉ Oumar .25	
Réparation des pertes de substances maxillo-faciales par lambeaux au CHU Yalgado OUÉDRAOGO... BAZAME Clovis, MILLOGO Mathieu, SALISSOU SOULEYMANE Tandja, IDANI Motandi, ZANGO Adama, BADINI Ahmed Patrick, KONSEM Tarcissus.....55	
« L'étrange mort de Donji » d'Issouf Coulibaly, entre récit de magie et récit magique ... KANTAGBA Adamou, BADO Ali, COULIBALY Issouf.....69	
Apport des systèmes d'information géographique (SIG) à l'optimisation de la mobilisation des ressources non fiscales dans la Commune des Lacs 1 au Togo ... KOKOU Kokouvi Azoko.....83	
La qualité de l'enseignement au secondaire à l'épreuve de l'exécution des volumes horaires statutaires dans la province du Bazèga... BÉOGO Joseph.....107	
Une analyse more geometrico de l'affect et de l'idée de perfection chez Spinoza : une thérapeutique de la servitude... SAMA François.....129	
Crise sécuritaire et pratique du journalisme au Nord du Burkina Faso : des entraves au traitement de l'information par la Radio de l'Amitié (Ouahigouya) et la Radio Zama FM (Kaya)... BEBANE Issa, Doumi Mohamed ZAN KARAMBIRI153	
L'éthique du corps humain à l'ère des mutations technologiques : enjeux identitaires, sociaux et philosophiques ... SAMAKE Thérèse.....169	
L'effet de l'utilisation de la vidéo sur la compréhension des élèves du primaire au Burkina Faso OUÉDRAOGO ... Boureima Djibril.....195	

Les intellectuels et les transitions politiques en Afrique de l’Ouest francophone : enjeux de leur participation à partir du cas burkinabè de 2014 ... SANGARÉ Salifou.....	225
MOOC et formation professionnelle au Mali : vers une alternative gratuite et accessible à tous ... GUINDO Assama, TRAORE Daouda, COULIBALY Demba	277
Noufou Ouédraogo, le premier batikié du Burkina Faso ... SANDWIDI Hyacinthe	295
Sécurité et insécurité du bilinguisme dans la ville de Dédougou : entre fermeture et transformation en école classique ... DAÏLA Béli Mathieu.....	315
Inégalités sociodémographiques liées à la connaissance du dispositif d’enregistrement des décès à Ouagadougou ... COMPAORÉ Yacouba, LANKOANDÉ Yempabou Bruno, OUILI Idrissa, OUATTARA Karim, DIANOU Kassoum.....	331
Les enfants et la vie dans la rue : un phénomène de société répandu en Afrique ... FONDO Drahmane	357
Urbanisation et économie circulaire : le rôle des petits métiers urbains (Bénin) ... CHABI Moïse, DAOUDA Lamatou.....	371
Du démonstratif à la stratégie discursive de Césaire ... MONGLOU Beuh Ambroise.....	395
Esthétique et fonctions de la poéticité dans le discours du poète traditionnel Djimini Kamélé Moussa : entre oralité, identité culturelle et création littéraire ... FOFANA Daouda	415
L’approche éducative de Cheikh Ibrahima Niasse dans l’ascension méditative des soufis ... NIANE Babacar, NDIAYE Saliou.....	429
Pratiques de GRH et performance au travail du personnel administratif de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) du Bénin ... Dognon Lucien BATCHO, Brahima ZIO & T. A. Germaine ESSEGNON	453

La rivière comme espace symbolique et transgressif dans *Le Mal de peau* de Monique Ilboudo ... TIBIRI Dieudonné, BADIÉL Roland479

Scolarisation des filles au prisme des pratiques socio-sanitaires et agricoles dans la commune rurale de Kignan (région de Sikasso, Mali)503

Guerre juste et paix durable en Afrique... NAPAKOU Bantchin, NOUWODOU Sokemawu517